

BAREME D'HONORAIRES AU 01 AVRIL 2017

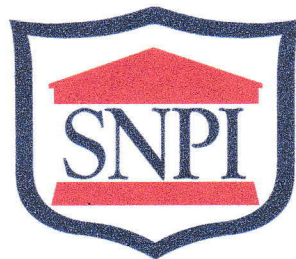
Ventes d'immeubles à usage d'habitation :

De 0 à 250 000€	7% TTC avec minimum 5 000€ TTC
De 251 000€ à 400 000€	6% TTC
De 401 000€ à 600 000€	5% TTC
De 601 000€ à 1 000 000€	4% TTC
Plus de 1 001 000€	3,5% TTC

Ces taux s'entendent TVA comprises au taux de 20%

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et d'aide à la constitution du dossier de vente



PREMIER SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'IMMOBILIER
DEPUIS 1960